

des deux ordres de gouvernement. On peut même parler de dédoublement qui conduit à la surenchère. On observe pour les mêmes clientèles les différences quant aux orientations et aux priorités. Des mesures prises par le gouvernement fédéral contredisent parfois carrément les options québécoises. L'harmonisation des interventions entre les deux paliers de gouvernement a toujours été difficile. Le gouvernement fédéral n'a jamais voulu reconnaître la prépondérance du Québec en matière culturelle.»

Il n'est pas étonnant que ce gouvernement nous dépose un tel projet de loi. Toute la carrière du premier ministre s'est articulée et s'articule toujours autour de cet acte important: Contre la reconnaissance de la spécificité québécoise.

Rappelons à ce propos que lors de la campagne référendaire de 1980, il a promis mer et monde au plan constitutionnel. Depuis ce temps, il refuse toute négociation constitutionnelle, de quelque nature que ce soit, avec le Québec et cherche par tous les moyens possibles à mettre la main sur les pouvoirs qui sont traditionnellement de compétence québécoise.

Rappelons aussi qu'en 1982, sans en avertir le Québec, le négociateur d'alors qui était le premier ministre d'aujourd'hui a conclu en secret à la faveur de la nuit des longs couteaux un accord constitutionnel avec les provinces anglophones. Cet accord avait pour but premier d'enlever au Québec un pouvoir majeur en matière culturelle, soit celui de légiférer sur la langue. C'est ce qui explique que l'Assemblée nationale du Québec, dans un vote unanime, a refusé ce coup de force fédéraliste.

L'Entente du lac Meech reconnaissait le caractère distinct du Québec. Alors, l'ambitieux avocat Jean Chrétien, qui se voyait déjà chef du Parti libéral et futur premier ministre du Canada, s'est allié avec les ennemis déclarés de cette spécificité québécoise, a travaillé d'arrache-pied dans le secret pour tuer dans l'oeuf tout épanouissement du Québec au plan culturel et a combattu féroce la clause de la société distincte. Le premier ministre a alors montré son vrai visage. Il est bien difficile de croire aujourd'hui qu'il est et qu'il se sent encore vrai Québécois.

Le refus du gouvernement fédéral de Jean Chrétien de reconnaître aujourd'hui la spécificité du Québec n'étonne pas. On sent que son gouvernement n'a pas le désir de faire en sorte que le Québec s'épanouisse au plan culturel et linguistique au sein de la Confédération canadienne, mais bien plutôt il souhaite que petit à petit, cette spécificité québécoise s'amenuise, disparaisse et meure de sa belle mort.

Le Canada a été témoin encore dernièrement du fait que le premier ministre a voulu faire payer doublement les Québécois parce que leur gouvernement avait voulu organiser un référendum selon sa spécificité, ce qui est pour le moins inacceptable. La loi référendaire et les règles électorales québécoises font partie de la société distincte du Québec. Ce souci de la démocratie a permis au Québec de se donner des lois en matière d'équité électorale qui n'ont pas d'équivalent au Canada et ailleurs dans le monde.

### Initiatives ministérielles

Ce refus du gouvernement fédéral de reconnaître la société distincte québécoise a une conséquence importante: des dédoublements et des chevauchements de tous ordres.

• (1240)

Il faut rappeler que ces dédoublements engendrés par la mainmise fédérale en matière de culture, normalement de juridiction provinciale, coûtent aux contribuables canadiens des centaines de millions de dollars. La reconnaissance du caractère distinct du Québec par le gouvernement fédéral commanderait un rapatriement de tout le domaine de la culture et de ses enveloppes budgétaires. Elle permettrait d'importantes économies et serait plus en accord avec la logique qui a présidé pendant de nombreuses années à la politique culturelle canadienne.

Comment, en effet, le gouverneur général peut-il justifier deux principes différents quand il s'agit de culture? Il est bien dit à l'article 4.(2) de la loi qu'on nous présente, que le ministre doit voir, et je cite:

) la formulation d'orientations culturelles en ce qui a trait à l'investissement étranger;

En d'autres termes, les orientations culturelles canadiennes depuis une trentaine d'années visent à limiter l'investissement étranger en matière culturelle pour assurer la survie de la culture canadienne. Parallèlement, et toujours en fonction du même principe de base, les gouvernements canadiens ont cherché à obliger un minimum de propriétés et de contenus canadiens dans les divers médias, toujours pour sauvegarder la culture canadienne.

Par ces principes, ce que le gouvernement canadien dit, c'est que les gouvernements doivent défendre leur culture, qu'il ne faut pas la laisser en mains étrangères, qu'elle ne doit pas être submergée par une culture étrangère. Le Canada doit donc reconnaître au Québec qu'il est le mieux placé, lui, le Québec, pour défendre sa culture, puisque sa culture est différente de celle du Canada.

Quand il s'agit de la culture québécoise, tous ces grands principes défendus entre autres par l'intelligentsia canadienne ne tiennent plus. Cela devient du repli sur soi, du tribalisme, de l'étroitesse d'esprit. On s'étonne devant ces affirmations véhémentes que dans un geste de contestation, dans un refus d'étroitesse d'esprit, dans un refus de repli sur soi, le Canada ne remette pas sa culture entre les mains des Américains. Si gérer sa culture est bon pour les Canadiens, pourquoi serait-ce si malsain pour les Québécois? Encore ici, deux poids, deux mesures.

Dans le fédéralisme canadien, le Canada anglais a le droit de défendre sa culture contre l'envahisseur américain, alors que le Québec a le devoir de laisser tomber la sienne, si on se fie au projet qui est présentement à l'étude devant nous. On veut faire de ce peuple un seul peuple: on nie qu'il y en a deux. Il y a deux peuples dans ce pays; il faudrait donc que la loi qui crée le Patrimoine canadien soit consciente suffisamment de la réalité québécoise pour reconnaître qu'il nous faudrait l'assouplissement nécessaire pour permettre au Québec de s'épanouir, de se développer.

Dans ce projet de loi, il y a une absence de garantie pour la langue et la culture françaises au Canada. Plutôt que de défendre